

et scientifique. Pour ce qui est des questions présentées au cabinet lui-même, et qui comportent des aspects scientifiques et technologiques, le conseiller scientifique principal agit à titre de mandataire du bureau du Conseil privé par le truchement du secrétaire du cabinet.

4. La réponse apparaît à la partie 3 ci-dessus.

5. Aucun.

LES ŒSTROGÈNES PROVENANT DE JUMENTS GRAVIDES

Question n° 2339—**M. Howard (Skeena):**

1. Le gouvernement est-il au courant des méthodes employées pour obtenir des œstrogènes à partir de juments gravides?

2. Dans l'affirmative, quelles sont, en détail, ces méthodes, et si elles sont considérées comme cruelles, entretient-on des projets visant à limiter ce caractère de cruauté et, dans l'affirmative, quels sont, en détail, ces projets?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): 1. Oui.

2. L'hygiène générale et les soins de ces juments, ainsi que les conditions dans lesquelles elles sont maintenues, se comparent favorablement à la pratique courante dans les établissements ordinaires qui gardent des chevaux.

La collecte de l'urine s'étend sur une période d'environ quatre mois et demi. Durant ce temps les juments sont gardées à l'étable, mais elles prennent de l'exercice tous les jours. Elles passent le reste du temps au pâturage. L'abreuvement et l'alimentation sont réglés de manière à obtenir de l'urine de haute qualité. La réglementation des quantités de sel ingéré atténue le besoin d'eau.

LE COMITÉ FÉDÉRAL-PROVINCIAL DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Question n° 2363—**M. MacDonald:**

1. Quand le comité fédéral-provincial de la main-d'œuvre a-t-il été institué?

2. Quels sont ses responsabilités et son mandat?

3. Quand et à qui fait-il rapport?

4. Quels sont les délégués actuels qui siègent à ce comité, et par qui ont-ils été nommés?

5. Quand le comité en question se réunit-il, et quand a-t-il tenu sa dernière réunion?

6. Quelles dépenses a-t-il engagées?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Ni le ministre ni le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration n'a institué de comité portant le nom de comité fédéral-provincial de la main-d'œuvre.

[M. Walker.]

2. Sans objet.

3. Sans objet.

4. Sans objet.

5. Sans objet.

6. Sans objet.

L'EMPRUNT DE LA «COMMONWEALTH TRUST COMPANY»

Question n° 2365—**Mme MacInnis:**

1. La Commonwealth Trust Company a-t-elle sollicité un emprunt auprès de la Société d'assurance-dépôt du Canada en 1968?

2. La Société d'assurance-dépôt a-t-elle jugé insatisfaisant l'état des affaires financières de la compagnie?

3. A-t-elle conseillé à la Compagnie de prendre des mesures pour y mettre bon ordre?

4. A-t-elle fait tenir ces renseignements au gouvernement de la Colombie-Britannique ou à un de ses représentants?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): 1, 2, 3 et 4. Tel qu'il a été déclaré le 21 mai, en réponse à une question semblable, portant le n° 2112, à la page 8888 des *Débats* de la Chambre des communes, il n'est ni de pratique courante ni jugé opportun que la Société d'assurance-dépôts du Canada rende publics des renseignements se rapportant aux affaires d'institutions participantes.

LA PUBLICITÉ DU MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE

Question n° 2374—**M. MacDonald:**

1. Quel matériel de publicité le ministère des Forêts et du Développement rural ou le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il fait préparer ou a-t-il diffusé depuis le 1^{er} janvier 1967?

2. Dans quelles provinces ce matériel a-t-il été distribué, quand et comment?

3. Quelles sociétés ont préparé ou produit ce matériel, et à quel prix?

4. Y a-t-il eu des appels d'offres et, dans l'affirmative, à combien s'élevaient les soumissions rejetées?

5. Qui sont les dirigeants des maisons avec lesquelles on a signé des contrats de publicité?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. et 2. Le ministère a fait diffuser cinq messages publicitaires dans toutes les provinces et un autre au Québec. Tous avaient trait aux programmes de la Direction générale du développement rural de l'ancien ministère. Ils ont paru dans des quotidiens et des hebdomadaires ainsi que dans des journaux agricoles choisis. Des stations de radio et de télévision choisies les ont également diffusés en janvier, février, mars et mai 1968.